

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° CD256

présenté par

Mme Le Feur, Mme Couillard, M. Dombreval, Mme Guerel, Mme Hammerer, Mme Kerbarh, M. Orphelin, Mme Romeiro Dias, M. Zulesi, M. Djebbari, Mme Abba, M. Arend, Mme Pascale Boyer, Mme Brulebois, M. Buchou, M. Causse, M. Cesarini, M. Colas-Roy, Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman, M. Fugit, M. Haury, Mme Josso, M. Krabal, M. François-Michel Lambert, M. Leclabart, Mme Marsaud, Mme Meynier-Millefert, M. Morenas, Mme Panonacle, Mme Park, M. Perea, M. Perrot, M. Pichereau, Mme Pompili, Mme Riotton, Mme Rossi, Mme Sarles, M. Thiébaud, Mme Tuffnell, Mme Vanceunebrock, M. Ferrand et les membres du groupe La République en Marche

**ARTICLE 13**

Compléter cet article par les quatre alinéas suivants :

"III. – La section 3 du chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre II du code rural et de la pêche maritime est complétée par un article L. 214-11 ainsi rédigé :

« *Art. L. 214-11.* – À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2028, l'usage de système en cage est interdit pour tout établissement d'élevage de poules pondeuses.

« L'installation de nouvelles cages aménagées est interdit pour tout établissement d'élevage de poules pondeuses à partir de l'entrée en vigueur de la présente loi.

« Un décret en Conseil d'État fixe les modalités d'application du présent article. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de répondre à la forte demande sociétale relative au bien-être animal et d'assurer à l'ensemble des citoyens une alimentation saine, sûre et durable, cet amendement vise à interdire à l'horizon 2028, l'usage de cage pour les établissements d'élevage de poules pondeuses.

De nombreuses entreprises agroalimentaires ainsi que les principales enseignes de la grande distribution, de la restauration collective et de l'hôtellerie ont pris l'engagement d'exclure les œufs issus d'élevages en cage de leur chaîne d'approvisionnement dans un horizon proche. Le Président de la République s'est exprimé à ce sujet lors des États généraux de l'alimentation, appelant à l'interdiction de la vente aux consommateurs des œufs de poules élevées en batterie d'ici 2022.